fédération des services publics la cgt

Communiqué fédéral
Policiers municipaux en colère !

Mardi 5 mars, les organisations syndicales organisant les policières et policiers municipaux·ales étaient reçues au ministère de l'Intérieur. Les représentants de la Fédération CGT des services publics ont fait la déclaration suivante à l'ouverture de la réunion :

« Madame la ministre,
depuis 1999, les missions des policières et policiers municipaux·ales s'alourdissent, sans que cela ne se traduise par des avancées sociales concrètes. La dégradation de nos conditions de travail ne peut plus être ignorée.
Il est temps, Madame la ministre, que le gouvernement accorde une priorité à la situation de la police municipale.
Les 27.000 policières et policiers municipaux·ales exigent une reconnaissance à la hauteur de leur engagement !
Leur mécontentement s'est manifesté à travers la grève des PV, entamée depuis le 31 octobre. Les mouvements de grève des 24 et 31 décembre derniers n'ont fait que souligner leur détermination.
Les rassemblements devant les préfectures de région, samedi 3 février, ont été l'expression claire et forte de notre colère.
Une manifestation est prévue aujourd'hui même à Paris, à 14h devant le siège de l'Association des Maires de France, afin que nos employeurs prennent conscience de notre demande, qui ne peut être portée uniquement par Madame la ministre.
D'autres actions médiatiques pourraient se dessiner s'il n'y avait pas d'avancées notables.
La Fédération CGT des services publics soutient activement le mouvement des policières et policiers municipaux·ales en colère.

Nos revendications sont :
- La prise en compte de nos primes dans le calcul de la retraite,
- une refonte et une revalorisation des grilles indiciaires,
- les passages en catégorie active pour l'ensemble de la profession,
- la bonification des 1 an tous les 5 ans,
- le retrait de la proposition sur le régime indemnitaire nouvellement proposée, en effet nous ne pouvons valider le principe de la prime au mérite, considérant que cette prime va aggraver les inégalités.

Nous exigeons un calendrier de travail sur nos revendications.
Il n'est pas entendable que des revendications similaires aient déjà été accordées à d'autres fonctionnaires territoriaux sans que notre profession en bénéficie.
La CGT demeure intransigeante dans ses exigences et n'acceptera aucun compromis dilatoire.
Nous exigeons des mesures immédiates pour répondre aux attentes légitimes de l'ensemble de la profession.
Nous attendons des réponses concrètes à nos revendications lors de cette réunion, si tel n'était pas le cas, nous quitterions la table des négociations ».

La délégation CGT a quitté la réunion avant son terme, suivie par FSU

Lors de cette réunion, il été acté de très faibles modifications : pour les agent·es de catégorie C : la prime est passée de 29 à 30%. De 31 à 32% pour les agent·es de catégorie B. Pour ceux de la catégorie A ; elle reste

à 33%. La part engagement pro n'a pas changé. 9500 euros pour les A. 7000 euros pour les B. 5000 euros pour les C. La seule chose qui change concernant cette prime c'est qu'elle ne sera pas versée par trimestre. 50% divisé en 12 mois et les 50 % restant en une seule fois dans l'année. Il n'y aura aucune contrainte règlementaire et les employeurs locaux donneront le régime indemnitaire qu'ils souhaitent à qui ils veulent. Les montants et pourcentages restent des plafonds.

Alors que le gouvernement, avec le projet du ministre Guérini, entend mettre en place des négociations annuelles obligatoires (NAO) dans la Fonction publique, sur le modèle du privé et renforcer la part du mérite dans les rémunérations et carrières des agent·es, nous réaffirmons notre exigence du point d'indice à 6 euros et de l'ensemble de nos revendications.

C'est ce que les policières et policiers municipaux·ales affirmeront le 19 mars, avec l'ensemble des fonctionnaires, dans le cadre de la journée de grève unitaire dans la Fonction publique.

Rassemblement des policiers municipaux devant le siège de l'AMF
La CGT entend contribuer au développement d'une police de proximité répondant aux valeurs du service public, qui sont fondées sur l'indépendance des fonctionnaires, l'égalité de traitement des usager·ères, le respect des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité. C'est pourquoi la Fédération CGT des services publics dénonce vigoureusement l'opération du Rassemblement National qui cherche à récupérer le mouvement des policières et policiers municipaux·ales.
Le RN, parti raciste, qui prône la division, la ségrégation sociale, des traitements différenciés entre les usager·ères selon leurs origines et religions est l'ennemi des salarié·es, des fonctionnaires et des services publics.
Pour la CGT, la police municipale doit être renforcée en tant que service public de proximité, au service de l'ensemble des usager·ères. Cela passe par revaloriser les carrières des agent·es…

Montreuil, le 11 mars 2024

Manifestation du 5 mars à Paris

Manifestation du 5 mars à Paris

Manifestation du 3 février à Bordeaux